



Technip Energies et Casale s'associent pour proposer une technologie avancée de reformage autothermique pour le marché de l'hydrogène bleu

Avril 20, 2023

Technip Energies (PARIS : TE) et Casale annoncent un nouveau partenariat pour proposer conjointement sous licence des technologies basées sur le reformage oxydatif, le reformage autothermique (ATR) et l'oxydation partielle (POx) pour le marché de l'hydrogène bleu.

L'ATR est un procédé qui permet de produire du gaz de synthèse contenant de l'hydrogène, du monoxyde de carbone et du CO₂. Il devient rentable pour la production d'hydrogène bas-carbone lorsqu'il est associé à une technologie de captage du carbone et convient aux installations à grande échelle.

Dans le cadre de cette collaboration, Technip Energies et Casale seront les co-licenciés de la technologie et proposeront de la conception de procédé (PDP), des équipements propriétaires et des usines complètes. Afin de décarboner les installations d'hydrogène, la solution basée sur l'ATR peut atteindre un taux de captage du carbone de 99 %.

Claremont CA (Etats-Unis) et Zoetermeer (Pays-Bas), les deux centres d'excellence pour l'hydrogène de Technip Energies, réaliseront conjointement avec Casale les conceptions des procédés (PDP) pour les projets d'hydrogène bleu basés sur la solution ATR.

Loïc Chapuis, SVP Gaz & énergies bas-carbone de Technip Energies, a commenté : « *Nous sommes ravis d'annoncer ce partenariat avec Casale, qui nous permettra d'offrir des solutions de pointe basées sur l'ATR pour le marché de l'hydrogène bleu. En tirant parti de notre leadership mondial dans le domaine de l'hydrogène, avec plus de 30 % de la capacité installée dans le monde, combiné à nos technologies propriétaires, nous sommes convaincus de pouvoir fournir des solutions avancées et rentables qui répondront aux besoins de nos clients. Les solutions basées sur l'ATR viendront compléter les solutions propriétaires de T.EN basées sur le vaporeformage du gaz (SMR) que nous avons implémenté dans de nombreux projets, ce qui nous permettra d'offrir une gamme complète de solutions sur le marché de l'hydrogène bas-carbone. Nous nous réjouissons de travailler ensemble pour stimuler l'innovation et décarboner la production d'hydrogène à grande échelle.* »

Federico Zardi, PDG de Casale SA, a déclaré : « *Nous sommes ravis de conclure ce partenariat avec Technip Energies, un leader mondial des usines d'hydrogène. Ce partenariat peut fournir au marché des solutions avancées pour la décarbonation du monde, en s'appuyant sur notre expérience de développement et d'application des technologies avancées ATR et POx, avec plusieurs méga unités de production basées sur l'ATR déjà livrées, en combinaison avec l'expertise technologique de Technip Energies dans le domaine de l'hydrogène.* »

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 35 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.

Pour plus d'informations : www.technipenergies.com.

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe. Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives. Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites.

Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts

Relations avec les investisseurs

Phil Lindsay
Vice-President Relations Investisseurs
Tel: +44 20 7585 5051
Email: Phillip.Lindsay

Relations avec les médias

Stella Fumey
Directrice des Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 (1) 85 67 40 95
Email: Stella.Fumey

Jason Hyonne
Responsable des Relations Presse et des Réseaux Sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: Jason.Hyonne

-